

L'avenir du mouvement coopératif : coopération = participation

Autor(en): **Meyer, Charles-André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **69 (1997)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-129544>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ture du bâtiment est le reflet de la relation symbiotique de ses habitants : avec de grands paliers propices à la rencontre, de très larges balcons par lesquels les enfants circulent librement d'un appartement à l'autre, et une foule de détails architecturaux favorisant la communication visuelle. Dans ce cas, le passage du rêve à la réalité, s'il ne s'est pas fait sans heurts, est un réel succès dû à la très longue patience des coopérateurs. Et la relation architecte-usagers est à l'image de cette réussite.

Autre coopérative, autre histoire, celle des « Toises » à Coppet. Dans ce cas les architectes, Nicolas Delachaux et Bernard Boujol, ont conçu ensemble une architecture devant induire la rencontre et un certain art de vivre. Il s'agit de logements sociaux, commandés par la commune pour retenir les jeunes et offrir des loyers acceptables aux aînés. Les architectes ont donc créé un lieu de vie où apparaissent parfois leurs rêves d'enfants. Ils ont voulu un endroit où chacun aurait sa place, jeunes et vieux. Les points de communications favorisent les échanges, suscitent la rencontre. L'ensemble regroupe habitat et zone artisanale.

Les habitants n'ont participé en rien à l'élaboration de leur lieu de vie. Ils subissent en quelque sorte les idées des architectes. Et pourtant le dialogue est réel, il passe par une architecture très bien pensée. Si les habitants, dans un premier temps, goûtent modérément l'aspect moderne des bâtiments, ils sont enchantés de leur lieu de vie et profitent pleinement des possibilités qu'il leur offre. Les raisons de ce succès sont multiples : les habitants ont presque tous pris possession des lieux en même temps, leur appartenance ethnique est très mélangée et les personnes du Sud ont très vite adhéré à cette architecture de l'ouverture et de l'échange. Les habitants sont très solidaires les uns des autres et considèrent « Les Toises », comme le paradis des enfants.

Dans ce cas, ce sont les architectes qui ont tout pensé, mais ils ont tout de même réussi le pari du dialogue avec l'habitant car leur démarche est partie d'eux.

On le voit, le couple architecte-habitant peut se conjuguer de mille manières. Il y faut de l'amour, mais la réussite dépend aussi d'impondérables et, par là, elle n'est pas maîtrisable de bout en bout.

Marie-Christine Petit-Pierre

COOPÉRATION = PARTICIPATION

Dans le libéralisme de l'immobilier ouvrant la voie à toutes les opérations plus ou moins lucratives – il suffit d'évoquer le concept de l'immeuble de rapport pour mieux cerner le propos – il était inéluctable que naissent un jour les coopératives de logement. **Coopératives, en fait, du logement social, qu'il fallait donc extraire du commerce spéculatif en la matière.**

On commençait alors à croire que l'édification de l'habitat devait se faire *par* les habitants eux-mêmes et non *pour* les habitants par des gens qui n'en partageaient pas les préoccupations. On ne voulait plus que le logement social soit simplement la détermination d'un *modus habitandi* par une classe de la société qui décidait ainsi pour une autre, ou, dit d'une autre façon, le fait qu'une classe de la société définisse pour une autre, moins favorisée, son mode d'habiter collectif. On souhaitait aussi mettre fin à la primauté des intérêts financiers privés sur les considérations d'ordre hygiénique et esthétique. C'est dans ce sens qu'allaient les recherches d'architectes comme Hans Bernouilli, Camille Martin, Albert Bodmer, pionniers d'un nouvel urbanisme, notamment de la cité-jardin en Suisse. Bernouilli voulait, entre autres, faire participer l'habitant à sa réalisation en lui confiant une partie des tâches, seule méthode vraiment capable d'abaisser sensiblement le coût de revient de la construction.

LE SEL, ALIBI OU CENSURE ?

Dans le néo-libéralisme d'aujourd'hui, encore plus néfaste que le libéralisme d'hier, parce qu'il veut justifier toutes les attitudes sous la bannière suspecte de la seule et sacrosainte rentabilité, l'autorité a mis à l'abri sa bonne conscience derrière un législateur aussi prolifique qu'impuisant. Celui-ci a en réalité promulgué des lois, dites d'aide fédérale, subventionnant trop fréquemment les promotions « privées », alors qu'elles devraient n'être dévolues dans ce domaine qu'aux seules opérations publiques (projets municipaux) ou collectives (projets coopératifs).

Le système d'évaluation du logement

(SEL) de l'Office Fédéral du Logement devrait retrouver son sens premier. Il fonctionnerait alors comme un contrôle de la qualité minimale de l'habitat, au même titre qu'il existe des contrôles des denrées alimentaires ou autres, au lieu d'être un système mis en place octroyant son aide financière à des opérations montées le plus souvent par des promoteurs privés, et dispersées ça et là sans concertation urbanistique suffisante.

La question se pose dès lors de savoir si cette aide fédérale n'a pas été détournée de sa vocation première qui était de venir précisément en aide aux moins favorisés pour leur permettre d'accéder à la propriété de leur logement ? Ne s'agissait-il pas, de façon sous-jacente, de vouloir transformer petit à petit le peuple suisse, locataire à raison de deux personnes sur trois, en un peuple de propriétaires, donc d'individus mieux enracinés dans le sol urbanisé de la mère patrie ?

En fait, on a l'impression que, lorsque le SEL n'existait pas, l'ASH innovait plus qu'aujourd'hui, où, comme tout le reste d'ailleurs, elle devient trop dépendante de normes stérilisant l'innovation.

AVENIR DU MOUVEMENT COOPÉRATIF

Les coopératives d'habitation sont nées, parce que, depuis que les grands industriels ne logeaient plus leurs ouvriers dans des cités qu'ils avaient spécialement conçues pour eux, il fallait réinventer le logement social *non coté en bourse* immobilière. A présent, le mouvement coopératif aurait encore un autre rôle à jouer, celui de forger des entités, de faire appartenir à des ensembles bien structurés, des individus, des familles qui tomberaient sinon dans l'anonymat de l'agglomération sans identité.

Peut-être aussi que le mouvement coopératif devrait plus s'axer sur l'accession à la propriété de logement, en étant capable de gérer les inévitables mutations immobilières, et, dans ce contexte, la participation réelle de l'habitant à l'édification de son propre logement serait alors susceptible d'apporter un souffle nouveau au mouvement coopératif.

mai 1997

Charles-André Meyer